

ARMOR CONDUITE

Avantages de la conduite accompagnée

Vous pouvez commencer la formation de conduite accompagnée dès 15 ans. Ainsi, vous pourrez apprendre à conduire très tôt.

1 Inscription à 15 ans

Faire de la conduite accompagnée permet d'accroître ses chances de réussite à l'examen, car vous avez acquis plus d'expérience qu'une personne qui est en conduite traditionnelle.

2 Plus de chance de réussite

En ayant effectué votre formation AAC, la période probatoire sera de 2 ans contre 3 pour le permis traditionnel.

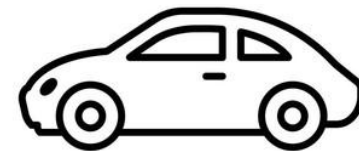
3 Réduit la période probatoire

L'AAC permet de faire des économies, car les assurances seront moins chères pour le jeune conducteur.

4 Réduit les coûts

La conduite accompagnée diminue le risque d'accidents car les jeunes conducteurs ont plus d'expérience.

5 Moins d'accidents



Dès 17 ans, il vous sera possible de passer l'examen de la conduite. En cas d'obtention, il vous sera possible de conduire seul.

